



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Rénovation de l'enquête Emploi en continu, 2021

Type d'opportunité : Nouvelle enquête / ancienne enquête renouvelée

Périodicité : enquête en continu

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques, Direction des Statistiques démographiques et sociales, Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité, Division Emploi.

Au cours de sa réunion du 3 mai 2018, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné la demande d'opportunité pour la rénovation de l'enquête Emploi.

L'enquête Emploi est l'édition française de la *Labour Force Survey* (LFS) ; elle répond à des exigences européennes. Le règlement européen régissant actuellement l'enquête Emploi est le règlement 577/1998 du Conseil du 9 mars 1998. Un futur règlement régissant l'ensemble des enquêtes sociales (*Integrated European Social Statistics framework regulation – IESS FR*), complété d'actes délégués spécifiques à la LFS, est à venir.

Née en 1950 pour permettre une mesure régulière de l'emploi et du chômage, l'enquête Emploi a intégré de nombreux changements, au fil des décennies : des changements de concept et / ou de questionnaire pour se conformer notamment aux orientations du Bureau International du Travail (BIT) ou d'Eurostat, des évolutions techniques (passage en mode de collecte par ordinateur CAPI, développement d'une application dédiée) ou encore méthodologiques (passage à une enquête en continu, méthodes d'échantillonnage et de traitement de la non-réponse, modes de collecte, notamment).

Les principales évolutions récentes sont les suivantes. En 2003, l'enquête annuelle Emploi en métropole est devenue une enquête en continu, couvrant toutes les semaines de l'année. En 2009, son échantillon a été progressivement augmenté de 50 %. En 2014, les départements d'Outre-mer (Dom, hors Mayotte) ont intégré le processus de l'enquête Emploi en continu. En 2013, le questionnaire de l'enquête a été renouvelé, pour en faciliter la passation, notamment au téléphone, améliorer la codification des variables de profession et de diplôme, enrichir la connaissance du marché du travail avec l'introduction de nouvelles questions et se conformer aux orientations d'Eurostat sur certains indicateurs (formation, halo autour du chômage).

Une nouvelle refonte de l'enquête se dessine à horizon 2021. Cette refonte sera l'occasion de renouveler le questionnaire, pour notamment le mettre en conformité avec le futur règlement européen sur les enquêtes sociales (*IESS FR*), de faire évoluer les modalités de réponse en offrant la possibilité de répondre par Internet en ré-interrogation et d'élargir à terme le champ de l'enquête Emploi en continu à Mayotte. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle demande d'opportunité est formulée.

Le questionnaire de l'enquête Emploi sera structuré autour des thèmes suivants :

- la description du ménage et des personnes qui le composent ;
- le statut d'activité au sens du BIT, mesuré à travers de nombreuses questions factuelles se rapportant à une semaine de référence donnée (exercice d'une activité rémunérée, motifs d'absence de son emploi, démarches de recherche, disponibilité...)

- la description très détaillée de l'emploi principal en cours (profession, contrat, temps du travail, revenus du travail...), moins détaillée pour le 2^e emploi en cours et pour le dernier emploi pour les personnes sans emploi à la date de l'enquête ;
- les formations (formelles ou non) suivies et le niveau d'études atteint ;
- la perception d'allocations ;
- l'origine sociale et géographique ;
- l'état de santé ;
- la trajectoire sur le marché du travail à travers un calendrier mensuel rétrospectif d'activité.

Si les grands thèmes abordés par le questionnaire resteront les mêmes qu'aujourd'hui, le questionnaire sera modifié pour être conforme aux exigences européennes, mieux répondre aux attentes des utilisateurs et être adapté à une passation en auto-administré.

Par ailleurs, dans le cadre du futur règlement européen, six thèmes seront abordés de façon récurrente (tous les 8 ans) en complément du questionnement principal. Ces thèmes sont : organisation du travail et aménagement du temps de travail, accidents du travail et maladies professionnelles, situation sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants, transition vers la retraite, jeunes sur le marché du travail, conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ces variables remplaceront les actuels modules complémentaires à l'enquête Emploi. La présente demande d'opportunité couvre également ces variables.

Le champ de l'enquête concernera les personnes occupant, au moment de l'enquête, un logement ordinaire (c'est-à-dire hors communautés) en France (y compris Mayotte à terme). Toutes les personnes du logement sont décrites succinctement par l'enquête, mais seules les personnes de 15-89 ans sont concernées par le questionnaire individuel.

Le futur échantillon (dont la taille n'est pas connue à ce jour) devra respecter les contraintes de précision exigées par Eurostat au niveau NUTS2 (anciennes régions).

Les logements relevant du champ de l'enquête sont enquêtés 6 trimestres consécutifs. La première interrogation se fera en face-à-face. La collecte Internet sera proposée comme mode de réponse complémentaire en ré-interrogations. La période de collecte sera portée à 3 semaines après la fin de la semaine de référence (contre en général 2 semaines et 2 jours actuellement).

Un comité directeur du projet de la refonte de l'enquête Emploi est installé depuis le début de l'année 2017. Il valide les orientations du projet et assure un suivi stratégique des différentes étapes du projet.

Un comité de pilotage, interne à l'Insee, précise le contour du projet, contrôle le respect des objectifs en termes de réalisation et à ce titre prend toutes les décisions opérationnelles, au besoin après arbitrage du comité directeur ou de l'instance adéquate.

Un comité de suivi, interne à l'Insee, instruit les questions techniques et prépare les éléments de décision pour le comité de pilotage ; il suit l'avancement du travail des équipes.

Des réunions d'information et de concertation sont prévues à l'automne 2018 avec des chercheurs, des utilisateurs hors du système statistique public et des représentants des partenaires sociaux, sur la base du premier test de questionnaire.

La France participe activement aux différentes instances européennes : ESSC (*European Statistical System Committee*), DSS (*Directors of Social Statistics*) et LAMAS (*Labour Market Statistics*), groupe de travail européen dont relève l'enquête Emploi. Elle participe à deux des trois *task forces* mises en place pour appuyer le LAMAS dans la préparation de la future LFS.

Il est prévu de continuer à diffuser à la fois les données détaillées de l'enquête, mais aussi des analyses qui en sont issues, *via* des supports de publication Insee.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit de 2021 à 2025.